

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

DÉPARTEMENT, six mois. . . 7 >  
 REMIREMONT, six mois. . . 7 >  
 FRANCE, un an. . . . . 15 >

**ANNONCES**

La ligne : { Judiciaires. . . 40 c.  
 Ordinaires. . . 20 c.  
 Réclames. . . 25 c.

# Le Peuple Vosgien

**JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.**

Paraissant les MARDI et VENDREDI.

Samedi, 4 Janv. 1851.

On s'abonne : — à Epinal, chez le citoyen LALOI, fabricant de couverts ; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUD limonadier ; — à Saulxures, chez le citoyen J. DENGLER ; — à Rambervillers, chez le citoyen GEORGÉ, cafetier ; — à Vittel, chez le citoyen NAP. RICHARD, de Valleroy ; — à Gérardmer, chez le citoyen POUILLEY, ex-notaire ; — à Bulgnéville, chez le citoyen HUSSON, négociant ; — à Lamarche, chez le citoyen FONDREVELLE, propriétaire ; — à Bruyères, chez le citoyen H. CLAUDEL ; — à Dompierre, chez le citoyen GUILLOT, brasseur ; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLOR, notaire ; — à Raon-l'Étape, chez le citoyen HUSSON, négociant ; — à Remiremont, au bureau du journal.

**BILAN DE 1850.**

Mil huit cent cinquante est mort, vive mil huit cent cinquante et un!

Oui, vive la dernière année qui nous reste à franchir pour arriver à celle où nos principes triompheront.

Mil huit cent cinquante, année de souffrances et de misères! que de honteuses éphémérides les douze mois fourniront à l'histoire; que d'humiliants souvenirs resteront attachés à ton triste millésime, que nous aurions pu voir inscrit en caractères glorieux au front pur et radieux de notre jeune République, si la générosité des vainqueurs de février n'avait laissé le champ libre à l'hypercrisie des ambitieux, des apostats et des cafards.

Oh! s'il était permis au caprice de quelques hommes de faire reculer un grand peuple, alors qu'il a proclamé lui-même sa souveraineté; si la marche qu'on veut lui faire faire en arrière sur la pente d'une révolution, ne devait pas toujours précipiter fatalement la course du progrès social, combien les pas rétrogrades de cette déplorable année seraient funestes à la démocratie? Combien de pleurs il nous faudrait répandre sur tant de libertés violées, sur tant de justes droits indignement sacrifiés? Mais non, tous ces anachronismes politiques, toutes ces reculades d'une réaction aveugle et furieuse ne doivent jeter dans nos âmes ni craintes puériles, ni découragement: plus l'arc est tendu, plus la flèche porte juste et loin; qu'on le tende encore si l'on veut, et quand bien même il devrait rompre entre les mains des maladroits qui le tiennent, le but sera toujours atteint.

Oui l'année qui vient de s'écouler, dùt celle qui lui succède lui ressembler en laideur et en méchanceté, portera d'heureux fruits pour la République. Que nous importe aujourd'hui que chacun de ses jours néfastes ait été signalé par une persécution contre un de nos frères ou contre nous-même, par une insulte à notre immortelle révolution ou aux hommes courageux qui l'ont faite; que nous importe, qu'on nous ait abreuvés d'outrages et de calomnies pendant ses trois cent soixante-cinq journées, qui nous ont paru si longues; sa dernière heure n'a-t-elle pas sonné et pour nous maintenant 1850 n'est plus que le souvenir d'un pénible cauchemar: c'est comme une réminiscence de la terreur royaliste de 1816; il n'y a manqué, grâce à ces chenapans du gouvernement provisoire, que M. le duc Decazes et son télégraphe sanglant.

**FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.**

**PROCÈS D'AVRIL 1854.**

**INSURRECTION D'ARBOIS.**

SUITE ET FIN.

Le 14, dès le point du jour, les insurgés s'empres- sent de désarmer les soldats logés chez les habitants.

« Sur les quatre heures du matin, dit le sieur Nicolle, je fus réveillé de nouveau par du bruit à ma porte; je me hâtai d'allumer la chandelle pour aller ouvrir et savoir ce que l'on voulait. A peine eus-je ouvert la porte, qu'ils dirent qu'ils voulaient absolument les armes des militaires qui étaient logés chez moi; ils sont entrés en foule, avec la chandelle qu'ils m'avaient arrachée des mains, dans la chambre haute où étaient les militaires qui étaient encore couchés; ils ont tous été désarmés, à l'exception d'un, qui avait eu la précaution de cacher son fusil entre le châssis de son lit et le cache-paille. »

A la même heure, d'autres soldats, des sous-officiers, des gardes-nationaux étaient également désarmés.

Des détachements partis d'Arbois et porteurs d'ordres donnés par l'inculpé Dépercy, tentaient de s'emparer des armes dans les communes rurales.

Comme le prisonnier à temps qui à chaque retour de soleil dit en soupirant c'est un jour de moins de captivité, nous, que la Constitution a condamnés à quarante et un mois de quelque chose de légalement forcé, ne pouvons-nous pas nous écrier à notre tour, c'est un an de moins de réaction à supporter.

Nous saluons donc avec joie la nouvelle année, et ce n'est pas, je vous prie de le croire, que nous en espérons mieux que de sa défunte sœur; c'est tout bonnement parce qu'un an chasse l'autre. Oh! non, nous savons bien qu'en 1851 comme en 1850 les ennemis de la République détestent chaque jour davantage les républicains; nous savons bien que la réaction voudra combler la mesure de ses attentats contre nos libertés et qu'en voyant sa fin inévitable approcher, ainsi que les mouches qui ne sont jamais plus méchantes que lorsqu'elles vont mourir, elle tentera peut-être, par un effort sublime d'honnêteté et de modération, d'ancêtre d'un seul coup tout ce qui en France ne veut plus ni d'aristocratie, ni d'empire, ni de royauté.

Et puis l'enseignement politique suivra son cours rapide en 1851 comme en 1850. A chaque nouvelle étape qu'on essayera de nous faire faire à reculons, l'esprit démocratique pénétrera de plus en plus dans les masses. Le socialisme, ce grand épouvantail dont ces niais de royalistes ont tant et si mal parlé aux paysans, qu'ils leur ont donné une envie démesurée de le connaître, et qu'aujourd'hui, ma foi, la connaissance est plus qu'aux trois quarts faite, le socialisme, c'est-à-dire la science du bien social, profitera de toutes les avanies qu'on voudra faire encore subir à la République, et si la réaction accomplit les travaux de ces douze nouveaux mois d'une manière aussi herculéenne qu'elle en a usé pour les douze précédents, les démocrates n'auront plus qu'à se croiser les bras et à laisser couler le venin réactionnaire. *Ça ira tout seul*, comme disait un jour le Constitutionnel.

Nous ne craignons qu'une chose, c'est qu'en dépit de leur bonne volonté, nos adversaires ne puissent fournir une carrière aussi pleine d'arbitraire, aussi riche d'impopularité en 1851 qu'en 1850? Ils en ont tant fait pendant cette dernière année! Le génie des Thiers, des Carlier, des Baroche, des Montalembert, n'est pas inépuisable. En moins de trois mois, l'un avait fait scier dans Paris les arbres de liberté; profaner, sur la place de la Bastille, la tombe des martyrs de juillet et de février; interdit la vente des journaux démocratiques;

supprimé les réunions électorales. Un autre avait fait succomber sous le poids des amendes et de l'emprisonnement, *la Réforme, la Voix du Peuple, le Temps, la Démocratie Pacifique et la Liberté!* Les brevets d'imprimeur que deux monarchies avaient respectés étaient par le même brutalement confisqués à Paris et dans la province. Janvier s'était à peine écoulé que la transportation, cette mesure inhumaine arrachée par la terreur blanche à la dictature vacillante du général Cavaignac, était transformée en loi; bientôt se formait cette fameuse commission des Burgraves, dans laquelle le département des Vosges avait le triste honneur de compter un de ses représentants, M. Buffet, et le suffrage universel ne tardait pas à être sacrifié. L'état de siège de Lyon et de cinq départements environnants était maintenu en permanence. On votait ensuite la loi de déportation et notre département voyait un autre de ses représentants, M. de Ravmel, acquiescer à une lugubre célébrité en demandant que la rétroactivité de cette loi fut appliquée à ses anciens collègues, condamnés par la haute-cour. Trois millions six cent mille francs de dotation étaient accordés au président de la République, dont l'oncle Bonaparte, alors qu'il était premier consul, se contentait de 500,000 francs pour gouverner la France. Les journaux étaient de nouveau soumis au timbre et assujettis par une loi plus sévère que celle de septembre 1835, à des entraves de tout genre; l'enseignement devenait la proie des jésuites et la censure, proscrite par deux révolutions, faisait de nouveau sentir son joug à la littérature dramatique.

Fatigués de tant d'utiles travaux, nos représentants se gratifiaient d'un congé de trois mois. M. Louis-Bonaparte de son côté préférait à une promenade césarienne dans l'Est par des banquets de gendarmes à l'Élysée. Sur sa route le cri de : *Vive l'empereur!* était encouragé, tandis que celui de : *Vive la République!* conduisait quelquefois au violon. Il rentrait à Paris, et deux fois son retour était signalé par de coupables violences, qu'exerçaient impunément MM. les membres de la société du Dix-Décembre, sur les paisibles citoyens qui ne partageaient pas leur enthousiasme à vingt sous par tête.

Pendant que M. Louis-Bonaparte se promenait ainsi, des membres d'une commission de représentants chargée du soin de défendre la République en l'absence de l'assemblée, se rendaient les uns à Wiesbaden, les autres à Claremont, renouveler aux pieds des prétendants

« Vers les quatre heures du matin, dit le sieur Treuvey (Anatole), deux hommes, armés chacun d'un fusil, sont revenus d'Arbois pour réclamer les fusils que j'avais refusés dans la nuit; ils étaient porteurs d'une lettre dont je me rappelle très-bien le contenu, qui était conçue en ces termes : *Au maire de Vilette. Je vous invite à livrer à Remi Treuvey les dix fusils de votre garde nationale; en cas de refus de votre part, vous assumez une grande responsabilité sur votre personne; mais votre patriotisme m'est garant que vous obtiendrez à ma demande. Salut et fraternité.* Signé EUG. DÉPERCY.

« Remi Treuvey accompagnait ces deux hommes, mais il n'était pas armé et ne m'a rien dit.

« Je leur répondis, après avoir lu cette lettre, que je ne remettrais les fusils qu'à deux conditions: la première, c'est qu'ils me feraient un reçu; la seconde, que je garderais la lettre de Dépercy....

« Je dictai moi-même le reçu à un de ces révoltés; il ne voulut pas l'écrire et je l'écrivis; alors il y apposa sa signature *Gardet*....

« Il portait un uniforme de voltigeur et un bonnet de police.

« Lorsqu'il eut signé le reçu dont je viens de parler, j'exigeai la lettre de M. Dépercy; ils s'y refusèrent, alors de mon côté je refusai les fusils.

« Les deux révoltés, voyant qu'ils n'étaient pas en

« force, gardèrent la lettre de Dépercy, et se retirèrent en disant : *Nous ne pouvons pas toujours courir après vous comme cela; nous reviendrons nous emparer de force de vos fusils, sans lettre ni ordre, ni récépissé....*

« Dans la journée du 14, dit le sieur Puffeney, c'était dans la matinée.... le nommé Piroutet (Jean-Etienne), étant accompagné de trois autres individus de Montigny se présentèrent chez nous; Piroutet me demanda les fusils que nous pouvions avoir.... je lui dis que je ne voulais remettre les deux fusils que nous avions, que du consentement du maire, et sur son récépissé....

« Je demandai au maire si je pouvais remettre ces fusils à Piroutet, et s'il voulait m'en donner un reçu. Il me répondit qu'il ne voulait pas m'en donner un récépissé, mais que, si ces gens-là les exigeaient à toute force, je pouvais les leur remettre....

« Sur la réponse du maire, je m'en retournai avec Piroutet, et je lui remis à lui-même un des fusils que nous avions.

« Enfin le maire de Grozon a déposé ce qui suit : « Le 14 avril, environ les trois heures de l'après-midi, je rentrais au village de Grozon; l'instituteur est venu à ma rencontre, et m'a dit que des particuliers d'Arbois venaient d'arriver dans la commune et s'étaient déjà emparés des seize fusils de la garde na-

de la branche aînée et de la branche cadette, leur serment de fidélité, un peu fêlée; puis à la suite du voyage présidentiel les dissolutions de gardes nationales et les suspensions de maires et d'officiers, tombaient comme la grêle sur les villes qui avaient été assez mal apprises pour crier autre chose que *vive l'empereur!* ou *vive Napoléon!*

Nous ne parlerons que pour mémoire de la grande razzia des instituteurs primaires.

Qu'arrivait-il d'un autre côté aux représentants du peuple qui, voulant mettre à profit le temps de leurs vacances, s'étaient imaginé de consulter l'opinion de leur département en en parcourant les diverses localités? Nous avons vu de près ce qui s'est passé à cet égard dans les Vosges, et pour notre compte personnel, il pourrait bien nous en coûter quelque chose aux prochaines assises d'Epinal: ceux qui avaient cru devoir tenir fidèlement à l'assemblée nationale les promesses faites à leurs électeurs, tels que les citoyens Carlos Forel et Guilgot, étaient pourchassés comme des bêtes fauves, à Rambervillers, à Bruyères, à Remiremont et à Neufchâteau, par les bons gendarmes de M. le préfet Dépercy, ceux au contraire qui, s'étant fait nommer en prenant le masque républicain, avaient voté continuellement contre le développement des institutions démocratiques, ceux en un mot dont la conduite parlementaire n'avait été qu'une continuelle apostasie, comme les Febvre, les Buffet, les Houël, les Resal étaient reçus pompeusement dans les hôtels appartenant à l'Etat par le préfet ou par ses sous-préfets.

Tandis qu'à Neufchâteau on refusait à nos deux représentants démocrates le droit de diner à table d'hôte, on transformait en clubs les comices agricoles de Mirecourt et de Saint-Dié, au profit des représentants Buffet et Houel; on faisait à ces défenseurs de MM. Baroche et Carlier, litère d'ovations politiques et officielles dans des banquets dont quelques bons cultivateurs avaient payé les frais.

Et ce que nous avons vu dans les Vosges pendant la prorogation s'est fait dans presque toute la France, avec cette différence seulement qu'on a dû s'y prendre plus poliment ailleurs, car tous les départements ne possèdent pas des Dépercy, des Delorme et des Cournauld.

L'assemblée nationale n'avait pas plus tôt repris ses travaux, vers la fin de cette bienheureuse année 1850, que de nouveaux scandales venaient préoccuper vivement l'opinion publique. C'était un soi-disant complot tramé par des membres d'une société élyséenne, contre la vie du brave des braves Changarnier et de l'illustre président Dupin. Cette affaire qui vient de se dénouer sans dénouement, a mis le ministère actuel à deux doigts de sa chute, elle a été fertile en enseignements relatifs à l'entourage de M. le président de la République; c'est pour la démocratie une des bonnes aubaines de l'année. C'est à peu près vers l'époque de ce complot des décembreurs qu'ont eu lieu les orgies militaires de la plaine de Satory; vous voyez que la fin de 1850 valait pour nous son commencement. Nous n'oublierons pas la loterie des lingots d'or qui nous a encore révélé de nouvelles turpitudes ministérielles et l'arrestation illégale de M. Mauguin, qui a valu au chef de la justice le plus fameux soufflet parlementaire que jamais ministre ait reçu sur son portefeuille.

Enfin il nous faut bien parler aussi de ce prétendu grand complot de Lyon, qui a servi de prétexte pour enlever Charles Lesseps à la rédaction en chef du *Vote universelle*, cette courageuse feuille qui remplace si dignement la *Réforme*, et Beysse et Marlet et Ben-

tionale, et que dans ce même moment ils se disposaient à enfoncer les portes de l'église pour sonner le tocsin. J'allai auprès de ces individus et je leur dis: « Que demandez-vous? — Nous voulons deux coups de cloche..... »

« Je dis au maître d'école de leur ouvrir la porte de l'église; une partie de ces gens-là monta au clocher, le maître d'école sonna lui-même la cloche pendant environ cinq minutes, pour contenter ces gens-là. Je demandai à ces particuliers pourquoi ils étaient venus désarmer les gardes nationaux de Grozon; l'un d'eux, que j'ai reconnu pour être Auguste Renaud, menuisier demeurant à Mathenay, me dit qu'ils étaient venus sur les ordres du maire d'Arbois, et il me remit à l'instant même une réquisition écrite, datée d'Arbois, le 14 avril 1854, signée Eug. Dépercy, pour le maire empêché, par laquelle j'étais invité à remettre à ces gens-là vingt fusils.... »

« Je fis mettre au bas de cette réquisition, par Auguste Renaud qui me la présenta, le reçu des seize fusils que les gens d'Arbois venaient de se faire remettre par plusieurs gardes nationaux de Grozon; ce n'est qu'après que Renaud m'eut remis le reçu qu'il avait écrit au bas de la réquisition, que je m'aperçus qu'il n'avait pas signé ce reçu. »

La réquisition dont il s'agit fait partie des pièces du procès, et est ainsi conçue :

« Le maire de la commune de Grozon est requis de

jamin Collin et Henri Delécluse et bien d'autres de nos confrères dont les noms nous échappent, qu'on a fait voyager comme des criminels des Pyrénées, de Nantes, de Limoges, de Paris, de tous les coins de la France, en un mot, jusqu'à Lyon, sur les dénonciations sans doute de quelques policiers de cette ville.

Et notre pauvre ami Dengler!!!

Voilà le bilan sommaire de l'année qui vient de finir; sa liquidation avec celle de 1849 et de 1851 s'opérera au mois de mai 1852, nous espérons bien que jusque là notre République, toute gênée qu'elle se trouve entre les mains de ses gérants, ne fera pas faillite et que le peuple après tant de cruelles déceptions pourra enfin toucher ses dividendes.

Dans un an d'ici, si Dieu nous prête vie, ainsi qu'au Peuple Vosgien, nous vous ferons le compte de 1851.

SELME DAVENAY.

### Pétition en faveur du citoyen Dengler

On nous communique une copie de la pétition que les habitants de Saulxures viennent d'adresser au ministre de l'intérieur pour lui demander une enquête sérieuse sur les faits qui ont motivé l'expulsion du territoire français de notre ami Dengler.

Voici dans quels termes est conçue cette pétition :

« Saulxures, 27 décembre 1850,

« A Monsieur le ministre de l'intérieur.

« Monsieur le ministre,

« Par un arrêté du préfet des Vosges, en date du 20 novembre, approuvé par vous le 12 décembre suivant, M. Joseph Dengler a été brutalement expulsé du territoire français.

« Les soussignés, tous habitants du canton de Saulxures, ouvriers, contre-maitres, directeurs d'usine, fabricants, artisans, marchands ou propriétaires, ont été depuis plus de cinq ans à même d'apprécier le caractère honorable, l'esprit élevé et les sentiments généreux de M. Joseph Dengler, ainsi que son amour pour l'ordre dont il a fourni de nombreuses preuves, soit comme caissier directeur de la comptabilité et du contentieux des établissements industriels de Saulxures, soit comme capitaine de la compagnie de sapeurs-pompiers de cette importante commune; ils savent que M. Joseph Dengler est né à Fraize, dans le département des Vosges, d'une mère française et d'un père étranger, il est vrai, mais qui avait quitté le grand duché de Bade en 1815 pour ne pas être forcé de se battre contre les Français, et qui pendant vingt-six ans qu'il a exercé à Fraize la profession de constructeur de bâtiments, avait été considéré comme leur concitoyen par les habitants de cette ville; ils savent encore que M. Joseph Dengler est le principal soutien de sa mère et de ses six frères et sœurs; et sont convaincus qu'on a trompé votre religion, monsieur le ministre, en vous présentant dans l'arrêté soumis à votre approbation, M. Joseph Dengler, qu'on a qualifié à tort de CONTRE-MAITRE, comme s'étant mêlé dans ces derniers temps aux tentatives essayées pour troubler la tranquillité publique, comme un homme prouvant par ses actes et par ses écrits, qu'il ne respecte ni les lois, ni l'autorité et dont la présence dans une contrée industrielle, où il exerce par sa position une certaine influence, ne peut être que dangereuse.

« Ils ne doutent pas que mieux éclairé sur le compte de M. Dengler et sur sa véritable position, vous ne reveniez sur l'approbation que vous avez donnée à l'arrêté du préfet des Vosges, du 20 novembre, et vous supplient en conséquence, M. le ministre, de vouloir bien

remettre au chef commandant le détachement, porteur du présent, les vingt fusils qui sont en votre pouvoir. Arbois, le 14 avril 1854: pour le maire empêché: Eug. Dépercy. »

Et au bas se trouvent ces mots: « Le chef commandant déclare n'en avoir reçu que seize..... »

Il y avait un magasin à poudre à Poligny; les insurgés résolurent de s'en emparer.

A six heures et demie, les nommés Wuil'emot et Vienne, porteurs des deux caisses de la compagnie d'infanterie qui avait été désarmée, parcoururent la ville en battant le rappel.

A la même heure, le substitut du procureur du roi, qui se rendait au parquet, rencontra l'inculpé Dépercy, VÊTU D'UNE BLOUSE BLEUE, COIFFÉ D'UN BONNET ROUGE, ARMÉ D'UN FUSIL A DEUX COUPS, QUI ALLAIT PRENDRE LE COMMANDEMENT DE LA BANDE QUI SE RENDAIT A POLIGNY.....

Les membres des associations de Besançon reçurent l'avis des événements d'Arbois; aussitôt on réunit les sections....

Mais pendant qu'on délibérait à Besançon, l'affaire se terminait à Arbois.

Dans la matinée du 14, l'inculpé Dépercy, suivant la déposition de la directrice de la poste, avait reçu, par la malle de Lyon, une lettre de Villefranche (Rhône), qui avait paru l'affecter beaucoup. Il s'écria après l'a-

ordonner une enquête sérieuse sur les motifs qui ont provoqué la mesure rigoureuse dont vient d'être frappé M. Joseph Dengler.

« Ils ont l'honneur d'être avec respect,

« Monsieur le ministre, vos très-humbles serviteurs. »

Suivent les signatures au nombre de plus de trois cents.

« Vu par nous, maire et adjoint de la commune de Saulxures, arrondissement de Remiremont (Vosges), soussignés, pour légalisation de toutes les signatures apposées ci dessus et d'autre part, lesquelles, après les avoir vérifiées, nous reconnaissons qu'elles appartiennent identiquement, aux directeurs, contre-maitres, ouvriers industriels, fonctionnaires municipaux et autres habitants notables de notre commune, et que foi doit y être ajoutée.

« Saulxures, le 27 décembre 1850.

« Le maire,

« L'adjoint municipal,

« PRIX CLAUDEL,

« J.-J. LAMBERT. »

Une pétition dans les mêmes termes a été signée par un grand nombre de citoyens de l'arrondissement de Remiremont, et envoyée également à M. le ministre de l'intérieur.

SELME DAVENAY.

Voici quelques nouveaux renseignements sur le père de Dengler, qui nous sont fournis par notre ami Dubois de Saint-Dié :

« L'arrondissement de Saint-Dié lui est redevable de plusieurs constructions remarquables, telles que l'église d'Anoult et la majeure partie des nombreux établissements industriels qui couvrent nos collines. Il a été la principale cause du développement que l'industrie du du bâtiment a pris dans nos contrées.

« Les malheureux du canton de Fraize ne parlent de Sébastien Dengler qu'avec respect et les larmes aux yeux; c'est lui qui pendant toute la longueur des hivers rigoureux fournissait aux pauvres familles de Vanimont, Lahoussière, Thireville et autres villages tout ce qui leur était nécessaire sans rétribution, car sa femme était et est encore commerçante à Fraize.

« En 1828 il avait un chantier de plus de 200 ouvriers; enfin, l'on compte par centaines les bâtiments qu'il a élevés. Si Saint-Dié possède aujourd'hui deux habiles entrepreneurs de maçonnerie, les citoyens Schirer et Horneker, c'est encore à Sébastien Dengler qu'on le doit puisque c'est à son école qu'ils se sont formés; avant eux notre pays ne possédait que des maçons ignorants; aujourd'hui nous avons des constructeurs qui ont hérité de ses connaissances élevées. »

Voilà quel était l'homme dont le fils, digne de toutes les qualités de son père, est chassé de France comme un vagabond par le bon plaisir d'un M. Dépercy.

SELME DAVENAY.

### La propagande réactionnaire.

Le hasard a fait tomber entre nos mains une circulaire adressée par le journal l'Assemblée nationale à ses abonnés. Le style humble et résigné de cette circulaire ne se rapporte guère au ton vantard et fanfaron de la feuille réactionnaire; dans sa polémique quotidienne, elle regarde le parti socialiste comme bien peu de chose: On discute, on apprécie, on suppute les chances des légitimistes, des orléanistes et même des bonapartistes, mais les républicains, qu'est-ce que c'est que ça? Que tous les amis de l'ordre, c'est-à-dire des privilèges, s'entendent une bonne fois et l'on aura raison de toute cette canaille, qui n'est réellement bonne qu'à payer l'impôt.

« Oh! les malheureux! Ils se sont trop lancés. S'ils m'eussent écouté!... La pierre est lancée, il faut voir où elle s'arrêtera. »

« A quatre heures après midi, dit le témoin Germain, les insurgés ayant été instruits que deux compagnies d'infanterie qui étaient à Poligny devaient marcher sur Arbois, sonnèrent de nouveau le tocsin dans cette ville; on m'a rapporté qu'ils s'étaient réunis dans un pré; comme ils s'étaient réunis en armes, il est à croire qu'en ce moment-là ils étaient dans l'intention d'opposer quelque résistance. »

Bientôt, sur les avis qu'il reçut de Poligny, l'inculpé Dépercy ramena les insurgés en ville, les harangua, les invita à respecter les personnes et les propriétés, et leur dit que le lendemain à six heures du matin, on battrait le rappel, et qu'il se trouverait à leur tête.

Mais, dans la nuit, DÉPERCY ET LES AUTRES CHEFS DE L'INSURRECTION PRIRENT LA FUITE; leurs complices se dispersèrent; une partie des insurgés vinrent même rapporter à la mairie les armes dont ils s'étaient emparés.

Le 15, l'autorité légale reprit les rênes de l'administration.

MARTIN (du Nord).

Nous publierons dans notre prochain feuilleton l'arrêt de condamnation prononcé par la cour des pairs contre Eugène-Regnault Dépercy.

SELME DAVENAY.

Dans la circulaire on ne tient plus le même langage, ce ne sont pas, nous le voyons bien, les orléanistes qui gênent les légitimistes, ni ceux-ci qui peuvent faire ombrage aux bonapartistes, ce sont les socialistes, qu'il faut vaincre, car leurs moyens de propagande sont tellement puissants dans les campagnes surtout, qu'on ne trouve rien de mieux à faire que de les imiter; mais nos lecteurs jugeront aussi bien que nous de la portée de ce curieux document que nous mettons sous leurs yeux.

SELME DAVENAY.

AUX ABONNÉS DE LA PRESSE CONSERVATRICE.  
Paris, le 27 décembre 1850.

Monsieur,

En présence des éventualités qui nous menacent, un grand nombre de conservateurs dévoués ont pensé que le parti de l'ordre devait redoubler d'efforts pour combattre l'action incessante de la propagande révolutionnaire. La démagogie a établi à Londres son quartier général; Mazzini trouve des ressources pour couvrir l'emprunt dont le produit est hautement affecté à une œuvre de bouleversement général; ses complices organisent l'agitation dans toutes les villes et dans toutes les campagnes de l'Europe; le socialisme démolisseur parle toutes les langues et compte dans tous les pays des adhérents qui sont à la fois des actionnaires et des séides. Cette situation a réveillé la sollicitude de nombreux représentants du parti de l'ordre; ils ont espéré que la presse modérée, aidée du concours intelligent de tous les conservateurs, n'épargnerait aucun sacrifice pour se répandre dans les villages, dans les fermes, dans les ateliers, partout où il est utile et urgent même de dévoiler l'incessante conspiration des démagogues, et de défendre contre eux la religion, la morale, la propriété et la famille.

Une nouvelle lutte se prépare. 1852 sera l'année des dénouements; la presse quotidienne conservatrice, avec ses voix nombreuses, est seule capable de remplir cette mission permanente de conservation sociale; seule capable d'éclairer les populations laborieuses que la presse anarchique infecte de ses poisons, mais qu'elle n'a pas encore entièrement corrompues. Il faut donc avant tout que les organes conservateurs soient répandus sur une vaste échelle, qu'ils se distribuent et se lisent en tous lieux, auprès de la charrue, auprès de la grange, dans les champs dans les manufactures, dans les administrations publiques ou privées, dans le comptoir, dans la boutique, dans l'échoppe, dans le cabaret, pour neutraliser la propagande anarchique et diriger la conscience du peuple, surtout pour ramener les esprits égarés. La presse conservatrice fera ainsi ce qu'aucun emprunt, aucun comité, aucun moyen isolé ne pourra faire. Le temps marche. Il importe d'agir vite. Il n'est plus permis aujourd'hui de remettre au lendemain la guérison des plaies sociales.

L'Assemblée nationale n'est qu'un des organes du parti de l'ordre; elle sait, quels que soient son dévouement et sa résolution, que le concours de tous ces organes est indispensable à cette expansion universelle des idées conservatrices, elle sait aussi qu'aucun d'eux ne reculera devant les devoirs de sa mission. Toutefois, quand bien même les ressources de la presse conservatrice, ressources évidemment insuffisantes pour un si grand objet, lui permettraient d'effectuer des envois gratuits, elle risquerait de s'égarer à tout instant en adressant ses journaux à des hommes d'ordre qui n'ont pas besoin d'être éclairés, au lieu de les faire parvenir à ceux qu'il est pressant de convertir à de saintes doctrines, car c'est spécialement des conversions qu'il importe d'opérer, c'est surtout des intelligences faussées qu'il convient d'avertir. Le journal qu'on lit chaque jour et à toute heure finit par maîtriser le sophisme, comme la goutte d'eau finit par creuser le rocher.

Mais ce qu'il nous est impossible de tenter seuls, et ce qu'aucun journal, ce qu'aucune individualité, si puissante qu'elle soit, ne seraient capables de faire, limités à leurs seuls efforts, cette entreprise de propagande peut être très aisément accomplie et avec une efficacité complète, si tous les points de la France concourent à la réaliser.

Nous venons donc, Monsieur, proposer à tous les conservateurs d'user de leur influence locale pour recommander à leurs fournisseurs, entrepreneurs, fermiers, employés, etc., celui des organes conservateurs qui leur inspire le plus de confiance. En ce qui la concerne, l'Assemblée nationale est prête pour cette propagande de salut public, et elle n'a rien épargné, Monsieur, pour la rendre économique et facile. En augmentant la valeur de nos primes, nous avons encore réduit le prix de notre journal à des proportions telles, qu'elles vous permettraient de l'offrir à ceux sur lesquels il importerait que votre influence s'exercât.

En suivant cette marche, vous obtiendrez un double résultat. Au lieu d'un objet futile ou d'une somme d'argent qui souvent mécontente celui qui le reçoit, vous donneriez un souvenir qui se répéterait chaque jour et qui augmenterait la propagande utile au triomphe de la cause conservatrice.

L'un des Gérants, POMMIER.

M. Yon le commissaire de police de l'assemblée a donné sa démission.

On parle de la destitution de M. Dupin comme procureur général près la cour de cassation.

Une crise ministérielle paraît inévitable.

SELME DAVENAY.

### Loi sur l'usure.

L'assemblée nationale a adopté la loi dont la teneur suit:

Les art. 5 et 4 de la loi du 5 septembre 1807 sont modifiés ainsi qu'il suit:

« Art. 1<sup>er</sup>. Lorsque, dans une instance civile ou commerciale, il sera prouvé que le prêt conventionnel a été fait à un taux supérieur à celui fixé par la loi, les perceptions excessives seront imputées de plein droit, aux époques où elles auront eu lieu, sur les intérêts légaux alors déchués, et subsidiairement sur le capital de la créance.

Si la créance est éteinte en capital et intérêts, le prêteur sera condamné à la restitution des sommes indûment perçues, avec intérêt du jour où elles lui auront été payées.

Tout jugement civil ou commercial constatant un fait de cette nature sera transmis par le greffier au ministère public dans le délai d'un mois, sous peine d'une amende qui ne pourra être moindre de 16 fr. ni excéder 100 fr.

Art. 2. Le délit d'habitude d'usure sera puni d'une amende qui pourra s'élever à la moitié des capitaux prêtés à usure, et d'un emprisonnement de six jours à six mois.

Art. 3. En cas de nouveau délit d'usure, le coupable sera condamné au maximum des peines prononcées par l'article précédent, et elles pourront être élevées jusqu'au double, sans préjudice des cas généraux de récidive prévus par les art. 57 et 58 du code pénal.

Après une première condamnation pour habitude d'usure, le nouveau délit résultera d'un fait postérieur, même unique, s'il s'est accompli dans les cinq ans à partir du jugement de l'arrêt de condamnation.

Art. 4. S'il y a eu escoquerie de la part du prêteur, il sera passible des peines prononcées par l'art. 403 du code pénal, sauf l'amende, qui demeurera réglée par l'art. 2 de la présente loi.

Art. 5. Dans tous les cas, et suivant la gravité des circonstances, les tribunaux pourront ordonner, aux frais du délinquant, l'affiche du jugement et son insertion par extrait dans un ou plusieurs journaux du département.

Art. 6. Ils pourront également appliquer, dans tous les cas, l'art. 465 du code pénal.

Art. 7. L'amende prévue par le dernier paragraphe de l'art. 1<sup>er</sup> sera prononcée à la requête du ministère public, par le tribunal civil.

### Séances de l'assemblée législative.

Séance du 30 décembre.

Au début de la séance, le président de l'assemblée lui a annoncé qu'en exécution de son ordre du jour de samedi, il avait chargé M. Baze de se rendre à la prison de Clichy, et de requérir l'élargissement de M. Mauguin. Cet ordre, comme on le sait, a été exécuté: M. Mauguin a été rendu à la liberté, mais le bruit a couru aujourd'hui que le greffier de la prison qui en a ouvert les portes, sur la sommation de M. Baze, était destitué. Nous ne pouvons admettre que ce bruit ait quelque fondement. Une semblable provocation à l'assemblée serait une folie qui risquerait fort d'aller se dénouer à Vincennes.

Après cette communication de M. Dupin, l'ordre du jour appelait la discussion du projet de loi relatif au traité de navigation et de commerce conclu entre la France et la Sardaigne, mais l'assemblée en proie à la plus vive agitation, est évidemment dominée par une autre préoccupation. Des conversations particulières sont engagées sur tous les bancs. MM. Thiers et Montalembert s'empressent auprès des ministres. La décision prise hier par le bureau dans l'affaire Yon est la cause de tous ces mouvements.

Les bruits qui circulent de l'assemblée dans les couloirs prêtent à M. Baroche l'intention de monter à la tribune et de porter nettement la question de cabinet. D'un autre côté, on assure que M. Carlier a donné sa démission, et que M. Odilon Barrot, qui est aujourd'hui de noées, a été appelé ce matin à l'Élysée. Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela? C'est ce que je ne puis vous dire encore. Mais toujours est-il qu'il paraît impossible que la situation, horriblement tendue, cède par la décision du bureau, ne se dénoue pas, d'une façon ou d'une autre, par des explications.

Au moment où nous écrivons (4 heures), M. Baroche quitte la salle après avoir échangé quelques paroles avec M. Vieillard. M. Baroche se rend-il à l'Élysée? Va-t-il régler définitivement les conditions de l'ultimatum que le gouvernement veut poser à l'assemblée? — En attendant, la discussion se poursuit, au milieu de l'inattention générale, sur le traité de navigation et de commerce entre la France et la Sardaigne. — M. Baroche est revenu. L'assemblée est toujours sous le coup de la plus vive agitation.

La séance est close et les explications n'ont pas eu lieu. Si nous en croyons même les bruits que nous avons recueillis, tout serait arrangé, la paix serait faite, et la sortie de M. Baroche n'aurait eu d'autre motif que la hâte de porter cette nouvelle à l'Élysée.

Nous avouons ne rien comprendre à cette prétendue solution qu'on traite de pacifique. Sur quelle base s'opérerait-elle?

Mais comme il n'y a point de séance d'ici à jeudi, on a deux jours devant soi. Cette perspective est probablement la seule cause de l'ajournement des débats.

ED ROBINET.

### Intérieur.

Voici, nous assure-t-on, un fait qui se serait passé à la dernière soirée du président. On remarquait parmi les invités un officier sarde en uniforme. Cet uniforme fixa l'attention d'un officier français qui demanda à l'un de ses camarades s'il savait à quel pays il appartenait. « Eh! parbleu, vous ne le connaissez pas, répondit celui-ci, c'est l'uniforme des soldats du pape. » Cette réponse faite à

haute voix, fut entendue de l'officier sarde, qui se tournant vers l'officier français: « Sachez, Monsieur, lui dit-il, qu'il n'y a plus d'autres soldats du pape, que les soldats français. » Cette réplique dont on ne peut contester l'à propos dans la bouche d'un italien, a été dit-on, suivie d'un duel dans lequel l'officier français aurait reçu un coup d'épée dans l'épaule.

ALLEMAND.

— Un convoi d'essai a parcouru dernièrement le chemin de fer de Strasbourg à Sarrebourg, dont l'exploitation doit commencer le 1<sup>er</sup> juin prochain.

Le convoi est parti à 7 heures et demie du matin de Strasbourg, et il est arrivé à Sarrebourg dans le milieu de la journée avec une trentaine de personnes, dont la moitié environ a été prise en route. Il est revenu à 7 heures et demie du soir à la station de Strasbourg, après avoir franchi, sans aucun accident, sur une voie provisoire, destinée au transport des matériaux, et qui eût été impraticable sans la gelée qui avait raffermi le sol, une distance totale de 143 kilomètres environ. Le passage du plus long des tunnels a duré treize minutes.

Il paraît être résulté de cet examen que les petites stations sont seules commencées, et qu'on ne pourra s'occuper de leur achèvement que lorsque la saison le permettra.

Sur toute la longueur entre Strasbourg et Sarrebourg, le chemin est prêt à recevoir le ballastage et la voie que les entrepreneurs se disposent à placer.

HOUMEL.

— Le Travailleur de Rochefort nous raconte le fait suivant:

UN SINGULIER CHOIX. — Au mois de février 1848, au milieu des préoccupations qu'amena la révolution, le sieur Pineau, notaire à Ciré-de-Saintonge, put facilement quitter la France, laissant un déficit considérable dans ses affaires, au plutôt dans celles de ses clients. Un de ses amis nous a donné, il y a peu de temps, de ses nouvelles; lors de l'arrivée en Angleterre de Louis-Philippe et de sa famille, le sieur Pineau se recommanda auprès de M. le général Dumas, ancien député de la Charente-Inférieure, des bons soins qu'il avait prodigués à sa candidature dans l'arrondissement de Rochefort; il lui raconta ses malheurs et lui demanda d'être présenté aux illustres exilés. Il paraît qu'il fit tant et si bien, qu'il devint l'un des assidus visiteurs de la maison; et qu'il fut chargé par M. de Joinville de la gérance de ses propriétés au Brésil. On dit des merveilles de ses succès dans ce nouveau poste où l'on assure qu'il ne se fait pas moins de trente mille francs par an. Morale: la vertu trouve tôt ou tard sa récompense.

E. PENARD.

— La Feuille du Peuple donne l'état suivant des revenus que se font MM. les curés de Paris, revenus calculés sur les dispositions réglementaires qui leur attribuent un sixième sur les recettes des fabriques:

Paroisses,	Revenus	Sixième
Notre-Dame, cure de 1 <sup>re</sup> classe,	90,000	15,000
St-Gervais, cure de 2 <sup>e</sup> classe,	90,000	15,000
St-Louis en l'Île, 1 <sup>re</sup> succursale,	60,000	10,000
St-Paul St-Louis, 2 <sup>e</sup> succursale	150,000	25,000
St-Etienne-du-Mont, cure de 1 <sup>re</sup> classe,	150,000	25,000
St-Médard, cure de 2 <sup>e</sup> classe,	90,000	15,000
St-Nicolas du Chardonnet, 1 <sup>re</sup> succursale	120,000	20,000
St-Jacques du Haut-Pas, 2 <sup>e</sup> succursale,	120,000	20,000
St-Eustache, cure de 1 <sup>re</sup> classe,	150,000	25,000
Notre-Dame-des-Victoires, 1 <sup>re</sup> succurs.,	120,000	20,000
Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, 2 <sup>e</sup> id.,	150,000	25,000
St-Germain-l'Auxer., cure de 1 <sup>re</sup> classe,	120,000	20,000
St-Laurent, cure de 1 <sup>re</sup> classe,	180,000	30,000
St-Vincent-de-Paule, succursale,	150,000	25,000
La Madeleine, cure de 1 <sup>re</sup> classe,	240,000	40,000
St-Pierre-de-Chardonnet, cure de 2 <sup>e</sup> cl.,	90,000	15,000
St-Louis-d'Antin, 1 <sup>re</sup> succursale,	180,000	30,000
St-Philippe-du-Roule, 2 <sup>e</sup> id.,	150,000	25,000
St-Marguerite, cure de 1 <sup>re</sup> classe,	180,000	30,000
St-Antoine, cure de 2 <sup>e</sup> classe,	60,000	10,000
St-Ambroise, succursale,	60,000	10,000
St-Merry, cure de 1 <sup>re</sup> classe,	240,000	40,000
N-Dame-des-Blancs-Manteaux, 1 <sup>re</sup> succ.,	60,000	10,000
St-Jean-St-François, 2 <sup>e</sup> succursale,	90,000	15,000
St-Denis-au-Marais, 5 <sup>e</sup> succursale,	90,000	15,000
St-Nicolas-des-Ch., cure de 1 <sup>re</sup> classe,	240,000	40,000
St-Leu, cure de 2 <sup>e</sup> classe,	60,000	10,000
St-Elisabeth, succursale,	120,000	20,000
St-Roch, cure de 1 <sup>re</sup> classe,	240,000	40,000
Notre-Dame-de-Lorette, succursale,	240,000	40,000
St-Sulpice, cure de 1 <sup>re</sup> classe,	240,000	40,000
St-Séverin, cure de 2 <sup>e</sup> classe,	90,000	15,000
St-Germain-des-Prés, succursale,	240,000	40,000
St-Thomas-d'Aquin, cure de 1 <sup>re</sup> classe,	240,000	40,000
N-Dame de l'Abbaye-aux-Bois, 1 <sup>re</sup> succ.,	120,000	20,000
Les Missions étrangères, 2 <sup>e</sup> succursale,	120,000	20,000
St-Valère, 5 <sup>e</sup> succursale,	60,000	10,000
St-Pierre-du-Gros-Caillois, 4 <sup>e</sup> succursale,	90,000	15,000
St-Louis-des-Invalides, pour mémoire.		
Total,	880,000	

Ces ecclésiastiques sont, en outre portés au budget de l'Etat pour 70,000 fr. Nous n'avons pas compté le casuel des mariages, baptêmes et enterrements, les quêtes, etc. Nous ne recherchons pas non plus ce que rapportent la vente des médailles et les œuvres pies, ni quel intérêt ces ecclésiastiques peuvent avoir dans certaines confréries ou archiconfréries, dont une seule a rapporté, en 12 ans, 600,000 fr. à son directeur.

M. PAUL SIMON; médecin-dentiste de la Faculté de médecine de Paris, nous prie d'informer nos lecteurs

qu'il est le seul à qui une récompense nationale ait été décernée pour le perfectionnement qu'il a apporté dans ses nouveaux dentiers-masticateurs. (Voir aux annonces.)

BULLETIN COMMERCIAL.

REMIREMONT, le 24 décembre.

Table listing market prices for various goods in Remiremont, including wheat, rye, oats, beans, potatoes, flour, and different types of wood.

Cotons, filés, calicots.

La baisse que nous faisons pressentir par notre dernier avis n'a pas tardé à se réaliser. De nombreux arrivages au Havre ont fait fléchir les prix surtout sur les bonnes sortes.

tions s'opèrent dans le courant de janvier; les éphémérides industrielles nous disent que les affaires sont toujours calmes aux fins d'années.

Les calicots se sont cotés à Mulhouse. Les 72/75 portées 1re qualité pour l'impression de 46 c. 1/2 à 47 c. 68/72 2e > 44 1/2 46 Dernier courrier. — Les cotons repointent au Havre; on y a fait 1,500 B. dans une journée avec avance de 1 c. à 1 c. 1/2. Cela ne change pas nos prévisions pour l'avenir.

NANCY, 28 décembre.

Table listing market prices for various goods in Nancy, including wheat, rye, oats, and flour.

STRASBOURG, 27 décembre.

Table listing market prices for various goods in Strasbourg, including wheat, rye, oats, and flour.

BOURSE DU 28 DÉCEMBRE 1850.

Table showing interest rates for 5 p. 0/0 and 3 p. 0/0.

Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.

ANNONCES.

Exposition de 1849.

MENTION HONORABLE.

M. PAUL SIMON, médecin-dentiste de



la Faculté de médecine de Paris, fait savoir qu'il est le seul qui ait reçu une mention honorable à l'Exposition de 1849, pour la perfection qu'il a apportée dans l'exécution de ses nouveaux dentiers-masticateurs; aussi, il a été reconnu qu'avec ses nouvelles pièces, il n'y avait aucune souffrance à redouter, que l'imitation de la nature, la prononciation et la mastication étaient parfaites.

A VENDRE OU A LOUER

POUR CAUSE DE DÉPART, POUR ENTRER EN JOUISSANCE A LA SAINT-GEORGES PROCHAINE :

DEUX MAISONS

Situées à Charmes, arrondissement de Mirecourt (Vosges), l'une rue du Pont, l'autre rue Liégeois.

Ces deux maisons, propres à toute espèce de commerce, ont été construites, l'une en 1845, l'autre en 1846.

A la première sont joints : jardin, remise, écurie et un passage sur deux rues.

S'adresser, pour les conditions de la vente, au propriétaire, M. RUCHER (Joseph), qui propose les offres les plus avantageuses et même un long crédit.

A CÉDER A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES POUR CAUSE DE CESSATION D'AFFAIRES, UN FONDS

d'Horlogerie et de Bijouterie,

Situé à Rambervillers, sur la place du Marché.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du Peuple vosgien.

LA VOIE

DU PROSOPITE,

Organe de la République universelle, JOURNAL HEBDOMADAIRE, PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES.

PRINCIPAUX RÉDACTEURS :

LEDRU-ROLLIN, — MAZZINI, — DARASZ, — RUGE, — WORCELL, — BERJEAU, — DELESCLUZE, — ÉTIENNE ARAGO, — RIBEYROLLE, — DUPONT, ETC., ETC.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an, 12 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr. Un numéro, 25 centimes. A Paris, rue Montmartre, 164. A Saint-Amand (Nord), chez le citoyen C. CHOTTEAU, rue de Tournai. A Remiremont, au bureau du Peuple vosgien.

40 FRANCS PAR AN.

LE VOTE UNIVERSEL

10 FR. PAR TRIMESTRE.

5 fr. 35 c. par mois.

Les premiers 4,000 souscripteurs qui s'abonneront pour six mois au VOTE UNIVERSEL, recevront en prime deux beaux volumes in-8° de 400 pages chacun,

12 cent. le numéro.

Parait depuis le 14 nov. 1850.

Parait depuis le 14 nov. 1850.

DE LA DÉCADENCE DE L'ANGLETERRE, PAR LEDRU-ROLLIN.

DIRECTEUR-GÉRANT : JACQUES BRIVES, REPRÉSENTANT DU PEUPLE :

Comité-Directeur de rédaction : les citoyens SAVOYE, BERTHOLON, Représentants du Peuple, Ch. LESSEPS.

Le Conseil de surveillance de l'Administration et de la Rédaction sera incessamment nommé par l'Assemblée générale des Actionnaires.

Le Journal publiera les noms des membres élus.

Parmi ses souscripteurs-fondateurs, le Vote Universel compte quatre-vingt-neuf Représentants du Peuple, entr'autres les citoyens EUGÈNE SUE, CRÉMIEUX, TH. BAC, SCHOELCHER, CARNOT, PASCAL DUPRAT, QUINET, MATHIEU (de la Drôme), CARLOS FOREL, GUILGOT, etc., etc.

AVIS AUX ANCIENS ABONNÉS DE LA RÉFORME. — Quoique l'Administration du Vote Universel reste étrangère à l'ancienne Société de la Réforme, dont elle a acquis la propriété, elle a l'honneur de prévenir les souscripteurs de cette feuille, dont l'abonnement n'était pas expiré au moment de la suspension, et qui renouvelleront leur abonnement avant le 1er décembre, que le Vote Universel leur sera servi gratuitement pendant un mois.

On s'abonne rue Jean-Jacques Rousseau, 3, anciens bureaux de la Réforme; à Remiremont, au bureau du Peuple vosgien.

PARIS ET DÉPARTEMENTS :

5 francs

PAR MOIS.

9 fr. par trimestre.

L'ÉVENEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Haine vigoureuse de l'anarchie, tendre et profond amour du peuple. — (Victor Hugo.)

PARIS ET DÉPARTEMENTS :

10 centimes

LE NUMÉRO.

36 francs par an.

PRIMES EXTRAORDINAIRES.

Les nouveaux souscripteurs qui s'abonneront à partir du premier janvier 1851, recevront :

VICTOR HUGO.

ONZE DISCOURS.

La famille Bonaparte. — Congrès de la paix, discours d'ouverture. — Congrès de la paix, discours de clôture. — La peine de mort. — L'enseignement. — Réplique à M. de Montalembert. — La déportation. — Le suffrage universel. — Réplique à M. de Montalembert. — L'affaire de Rome. — La liberté de la presse.

ALEXANDRE DUMAS.

DIEU DISPOSE,

ROMAN EN COURS DE PUBLICATION.

Cette prime contient les trois parties déjà parues (cinq volumes de librairie).

1re PARTIE. — Le Trou de l'Enfer.

2e PARTIE. — Le Château double.

3e PARTIE. — Les Coulisses d'une Révolution.

UN MAGNIFIQUE PORTRAIT DE VICTOR HUGO.

Les abonnés des départements qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter 1 franc pour frais de poste.

Bureaux d'abonnement et de vente : boulevard des Italiens, 15.

Remiremont, Imp. et Lith. Mouglin.